

RL01/PJ4

TEL : 01 62 05 00 70

MAIL : recouvrement-client3@recocash.com

► **Référence 1 :** 024410526
Référence 2 : 1730027-1730027



0332024302PLI001889

24102820371L1/241005177/002734/0009/0/0000



SOLDE : € 481,45

MONSIEUR STE L INSTANT D UN CA
493 RUE DU PRESIDENT WILSON
46000 CAHORS

Créancier : **VERISURE**

1 PLACE DU GAL DE GAULLE 92160 ANTONY

Rambouillet, le 28 octobre 2024

LETTRE DE MANDATEMENT

Madame, Monsieur,

En l'absence de règlement de vos factures, la société **SAS VERISURE**

Nous a mandatés pour recouvrer un solde dû de **€ 481,45** qui se décompose comme suit :

Montant en principal	: € 468,44	Intérêts	: € 13,01
----------------------	------------	----------	-----------

Fact. 74407403 du 01/06/2024	€ 74,28
------------------------------	---------

Fact. 73631943 du 01/05/2024	€ 74,28
------------------------------	---------

Fact. 75310907 du 01/07/2024	€ 74,28
------------------------------	---------

NB : Le relevé détaillé des pièces complémentaires est disponible à la demande.

- | | |
|-----------------------------|---|
| ► Vous avez réglé | Mode de règlement, montant, date de débit et compte à communiquer par mail avec votre justificatif. En cas de règlement partiel, nous vous remercions de préciser quelle est la facture réglée. |
| ► Vous voulez régler | Par virement ou Carte bancaire (site en bas de page) ou par chèque |
| ► Vous contestez | Justificatifs à joindre pour la prise en charge de votre réclamation |

Nous vous remercions de bien vouloir **régler sous 8 jours** à compter de la présente.

Dans l'attente de votre règlement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Service Pré-judiciaire

RECOCASH - 1 rue de Clairefontaine - BP 91 - 78120 Rambouillet cedex

SAS au capital de 3 522 607 € - RCS Versailles B 479 974 115 - Code NAF : 829IZ - TVA intracommunautaire: FR37479974

► Virement : IBAN : FR7630004008530001000561853 BIC : BNPAFRPPXXX

► Carte Bancaire (site sécurisé) : <https://www.recocash.com>

Conformément à l'article R 124-4 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, vous trouverez ci-après reproduits le deuxième et troisième alinéa de l'article L.111-8 de ce même code: "Les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier, sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi. Toute stipulation contraire est réputée non écrite, sauf disposition législative contraire. Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi".

Données personnelles: Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Il convient pour ce faire d'adresser une demande accompagnée d'une pièce d'identité au DPO de Recocash. Les informations que nous possédons sont nécessaires au traitement de votre dossier, et sont conservées dans nos fichiers après le paiement complet de la créance durant 3 ans sauf si vous vous y opposez.